



Département des Pyrénées-Orientales  
Arrondissement de Prades

# COMMUNE DE VINÇA

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**n° 20240614042 • Action en défense des intérêts de la Commune.**

**Monsieur le Maire,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses Articles L 2122-22-16 et L 2122-23 ;

**Vu** la Délibération du Conseil Municipal n° 20210701063 en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021 chargeant Monsieur le Maire d'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal soit quel que soit le type de juridiction et de niveau, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les Communes de moins de 50 000 habitants ;

**Considérant** la communication par le Tribunal Administratif de Montpellier en date du 13 juin 2024 du mémoire en défense présenté par la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Hérault, dans l'instance enregistrée sous le numéro de dossier 2206620-2, en contestation de la taxation sur les propriétés bâties de l'immeuble sis 28B avenue du Général de Gaulle ;

**Considérant** qu'il est nécessaire d'assurer la défense des intérêts de la Commune dans le cadre de ladite instance n° 2206620-2, initiée devant le Tribunal Administratif de Montpellier.

**Décide par délégation du Conseil Municipal, de**

**Défendre** les intérêts de la Commune devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans le cadre du dossier n° 2206620-2, ci-dessus précisé ;

**Désigner** la SELARL Territoires d'Avocats, en qualité d'Avocats pour représenter la Commune de Vinça dans cette instance.

Fait à Vinça, le vendredi 14 juin 2024.



**Le Maire,**

**Bruno GUÉRIN.**

Envoyé en préfecture le 14/06/2024

Reçu en préfecture le 14/06/2024

Publié le 14/06/2024

ID : 066-216602300-20240614-20240614042-DE

Décision du Maire de Vinça n° 20240614042, prise par délégation du Conseil Municipal.